



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 515

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les mesures de suppression de personnel envisagees par EDF dans son agence d'exploitation des Trois-Monts EDF-GDF de Saint-Martin-d'Ary (canton de Montguyon en Charente-Maritime). En fonction des instructions de M. le Premier ministre sur le gel, durant 6 mois, des suppressions d'emplois publics en milieu rural, il lui demande si EDF envisage bien de se conformer a ces directives en ce qui concerne l'agence d'exploitation EDF-GDF de Saint-Martin-d'Ary.

Texte de la réponse

Une reorganisation des agences d'exploitation du sud Saintonge, au centre EDF-GDF Services Charente-Maritime, est a l'etude depuis 1990. C'est ainsi que l'agence d'exploitation de Saint-Martin-d'Ary doit devenir le relais de l'agence d'exploitation de Jonzac et que l'agence d'exploitation de Matha doit devenir le relais de celle de Saint-Jean-d'Angely. Cette reorganisation, qui a fait l'objet d'une concertation avec les élus locaux, devra respecter les directives de la circulaire de M. le Premier ministre du 10 mai 1993 sur la politique des services publics en milieu rural. Elle ne prévoit pas de modification substantielle de l'organisation de la distribution de l'electricite et du gaz et devra permettre la conservation de la qualite du service rendu dans cette region.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 515

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1295

Réponse publiée le : 26 juillet 1993, page 2245